

DÉPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANCON

CANTON de
BESANCON - EST

OBJET

**2026-52 Approbation de la
convention de partenariat
avec l'Établissement Français
du Sang (EFS)**

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 5 octobre 2026

que la convocation du Conseil avait été faite le 24
septembre 2026

que le nombre des membres en exercice est de 23
Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt six

Le vingt huit

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
DERIOT, maire, pour la session ordinaire du mois de septembre

Étaient Présent(e)s : Mme ARTHAUD, M. BIZE, Mme CANONNE, M. COURVOISIER, Mme DIAS-
PLOUVIER, M. DERIOT, M. DEVILLERS, M. DOUGY, M. FALLOT, M. FREZE, M. GAUBARD, Mme
HENCKEL, Mme JALABER-FERREY, M. KIEFFER, Mme PAILLET, M. PAUTOT, Mme RODRIGUEZ.
Mme EDY, Mme MARCHE, M. VALZER, M. BOURGON.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme MORGADINHO (pouvoir à M. KIEFFER), Mme RAFFIN (pouvoir à
Mme RODRIGUEZ)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à
l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme Rodriguez ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions
qu'elles a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Maire expose à l'assemblée que le don de sang bénévole relève d'une démarche citoyenne,
solidaire et de santé publique majeure. Afin de faciliter l'organisation des collectes de sang sur le
territoire de la commune et de promouvoir cette cause auprès des habitants, il convient de formaliser
nos relations avec Etablissement public de l'Etat (EFS BFC) et l'Association des Donneurs de Sang
Bénévoles de Besançon – Fontain - Thise (ADSB BFT),

À cet effet, une convention de partenariat a été élaborée par l'ADSB BFT. Elle vise à définir les
engagements de chaque partie, notamment :

- La mise à disposition gracieuse d'un local communal adapté pour le déroulement des collectes ;
- Le soutien logistique de la commune en matière de communication ;
- L'implication des services techniques municipaux pour l'aménagement des espaces lors des collectes.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat telle que jointe en annexe.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Thise, le 28 septembre 2026,
Monsieur le Maire,

